



AJ totale et paiement des frais d'huissier

Par **ned**, le **11/12/2011** à **12:23**

Bonjour,

Je suis bénéficiaire de l'AJ totale dans le cadre de ma demande de divorce. Cependant mon avocat me fait suivre sans cesse les factures de l'huissier chargé de procéder à l'assignation de mon ex-mari. J'ai toujours payé jusqu'à présent malgré mes très faibles revenus, mais une amie à qui j'ai expliqué ma situation s'étonne de ce procédé car normalement tous les frais d'huissier devraient être pris en charge par l'AJ.

En parcourant le net, j'ai vu sur un site que lorsque l'on demande l'AJ, il faut le faire pour l'avocat qui va vous défendre ET pour l'huissier qui sera chargé de l'ensemble des procédures qui lui incombent.

Je ne sais que croire : tout est pris en charge automatiquement ou bien dois-je faire une demande d'AJ également pour l'huissier ?

Merci d'avance pour votre aide et désolé d'avance si je me suis trompée de section pour ma question.

Par **youris**, le **11/12/2011** à **12:49**

bjr,

voir ce document qui indique que si vous avez l'a.j. totale l'état prend en charge tous les frais.

http://www.vos-droits.justice.gouv.fr/art_pix/Notice51036n02.pdf

cdt

Par **ned**, le **11/12/2011** à **16:04**

Bonjour Youris,

Merci pour ta réponse, j'avais déjà trouvé ce document, mais il est encore trop vague et ne répond pas à ma question, à savoir faut-il faire 2 demandes distinctes d'AJ, une pour l'avocat et une pour l'huissier?